SION

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1.Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

2.La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).

3.En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

4.Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

Signataires : Sophie Delaloye (PS)
Date du dépôt : 30.04.2026
Sujet : Végétalisation verticale

Avec ACCLIMATASION, la Ville de Sion s'engage pour la réalisation d'aménagements urbains qui donnent la priorité à la végétation afin de diminuer la chaleur et de favoriser la biodiversité. Dans ce cadre, un guide avec des conseils pour les aménagements extérieurs est publié et des subventions sont accordées, par exemple pour la végétalisation des toitures. Dans le même ordre d'idée, la végétalisation dite « verticale » mériterait d'être encouragée. Ce type de végétalisation s'observe déjà de plus en plus dans notre ville et des promoteurs privés y recourent. Cependant, aucune recommandation à ce sujet ne figure dans le concept d'ACCLIMATASION et aucune subvention n'est prévue. Tendre des câbles pour laisser grimper la végétation, concevoir des pans de murs végétalisés, comme cela s'observe dans de nombreuses villes suisses, ou concevoir des parois végétalisées pour séparer les parcelles des balcons, autant d'idées permettant d'apporter un peu de nature dans un contexte d'urbanisation croissante.

Dans un contexte où les effets de la canicule sont toujours plus oppressants dans notre ville et où la bétonisation grignote toujours plus de territoire, exploiter le potentiel offert par la verticalité est une piste intéressante que beaucoup de villes suisses ont déjà explorée. A titre d'exemple, Lausanne, Vevey ou encore Berne, Zürich et Bâle ont édicté des recommandations en la matière prévoient des subsides. Sion étant l'une des villes suisses les plus durement touchée par les effets des canicules estivales, il serait logique qu'elle emboite le pas à ces villes. Pour ses détracteurs, la végétalisation verticale demande trop d'entretien. Pour ses adeptes, elle est un excellent moyen de favoriser la biodiversité et la fraîcheur malgré une forte densité de construction. En tous les cas, une expertise de la ville et un encouragement de ces pratiques permettraient de les multiplier et de favoriser ainsi une meilleure qualité de vie.

L'objectif de ce postulat est que la Municipalité étudie la faisabilité de :

- renforcer la végétalisation verticale dans l'espace public ;
- concevoir des incitatifs intéressants afin de permettre une meilleure végétalisation verticale dans l'espace privé, que ce soit sous forme de subsides, de soutien logistique ou de conseils à la mise en oeuvre de projets concrets;
- intégrer à ses communications destinées à l'ensemble de la population des conseils et bonnes pratiques pour la végétalisation verticale.

SION

1er signataire : Sophie Delaloye

Signatures :

2e signataire : Ariane C. Mudry

Cindy Giraud-Meillard (PS)

Vaïc Perruchaud

Gabriel Mukuma

Bodrito Il

Isabelle De Weric

Gabriel Mukuma

Schertenleib Pierre

Grégoire Isorra

Grégoire Vuissoz

Yves Donon

Giuseppe Renda

Mireille Hofmann Jacquod

THIERRY GENIN